

COMMUNE DE MAISOD  
Plan Local d'Urbanisme

4.2

Plan de zonage 1/2000

- o Révision du PLU prescrite le 9 octobre 2000
- o PLU arrêté le 21 mai 2007
- o PLU approuvé le 6 mai 2008
- o Modification simplifiée n°1 approuvée le 14 décembre 2017

LEGENDE

ZONIS URBAINES

- UA Zone centrale
- UAg Secteur concerné par des risques naturels (PRN)
- UB Zone d'habitat groupé et équipements touristiques
- UD Zone d'extensions récentes
- UX Zone d'activités

ZONIS NATURELS

- 1AU Zone à urbaniser (court terme)
- 1AUa Secteur réservé aux activités de sports et loisirs
- 2AU Secteur à urbaniser (long terme)
- A Zone agricole
- N Zone naturelle
- Na Secteur du port de plaisance
- Nb secteur de la plage et aire de pique-nique
- Nc secteur du camping
- Nc1 sous-secteur HIL
- Nd Secteur du centre aéré
- Ng Secteur concerné par des risques naturels (PRN)
- Ne Secteur réservé à la salle polyvalente

situation siège d'exploitation agricole

- Emplacements réservés
- Voie piétonne

Espaces boisés classés

Les limites des espaces boisés classés sont complètes à partir d'une délimitation de 5 à 8 mètres de l'alignement ou en l'absence de la section.

